

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026  
Séance du 17 juin 2026

N° 16

**Objet : Demande d'aides  
financières pour le programme  
travaux du service eau et  
assainissement**

Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER

**Étaient présents :**

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

**Étaient suppléés :**

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume  
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc  
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia  
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

**Étaient représentés :**

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno  
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles  
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques  
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia  
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
RICHIER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc  
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)  
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

**Étaient excusés :**

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

-----  
Le quorum est atteint.

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la délibération n° 05 en date du 09 avril 2026 du Conseil d'Agglomération portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président, en particulier pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 10 000 € par financeur (point n°16), et sans limite de montant lorsque l'opération a été approuvée par le conseil, notamment dans le cadre de l'approbation d'un programme de travaux ou inscrite dans un contrat pluriannuel avec les financeurs (point n°17) ;

Vu l'arrêté n° 170-20260429 du 29 avril 2026, portant délégation de signature à M. Mathieu BICHAT, Directeur des régies d'eau et d'assainissement, pour signer toute demande de subvention auprès des partenaires financiers pour tout projet relatif à l'eau et à l'assainissement dès lors que le conseil a approuvé la demande de subvention ou dès lors que le montant de la subvention demandée est inférieure à 10 000 € par financeur et que le président a pris la décision dans le cadre de la délégation que le conseil lui a conféré ;

Vu la délibération n° 05 du 29 avril 2026 approuvant les budgets primitifs 2026 des budgets annexes « Eau régie » et « Assainissement régie » ;

Considérant la possibilité d'obtenir des subventions pour la réalisation de ces opérations auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, et de l'Etat au titre de la DETR notamment ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement sur ce rapport lors de sa séance du 5 juin 2026.

**Il est proposé**

- D'approuver le programme d'opérations annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs pour les opérations listées au programme d'opérations, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision dans le cadre de sa délégation de pouvoir,
- De préciser que les demandes de subvention pourront être déposées et signées par Monsieur le Président ou son représentant dans le cadre de sa délégation ;
- De préciser que les adaptations du plan de financement résultant des notifications de subvention pourront être approuvées par décision du Président, dans le cadre de sa délégation, sous réserve du respect des crédits inscrits au budget approuvé par le conseil communautaire.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260617-16\_17062026

- De veiller à la réalisation des opérations listées à ce programme de travaux selon les principes des chartes qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement et dans le respect du code de la Commande Publique.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE :

25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou par voie postale.*

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-justice.com

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 25/06/2026**

Application agréée E-legalite.com